



Casablanca, le 23/05/2023

## Communiqué de presse

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale lance sa nouvelle plateforme électronique :  
**Portail DAMAN BAHRI**

Dans le cadre de sa stratégie visant à simplifier les démarches auprès de ses assurés/Affiliés, à renforcer la relation avec ses partenaires et à améliorer la qualité de ses services, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale annonce le lancement de sa nouvelle plateforme électronique «Portail DAMAN BAHRI» en partenariat avec le Département de la Pêche Maritime et l'Office National des Pêches.

Ce portail destiné aux armateurs, vise l'authentification des données et le suivi des déclarations en toute transparence et simplicité, et ce à l'aide d'un échange automatique de données entre la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et les différents acteurs du secteur de la pêche maritime.

Cette plateforme permettra également la déclaration de tous les marins pêcheurs concernés, ainsi que l'activation du versement des indemnités de la CNSS.

De plus, ce portail met à la disposition des armateurs un espace leur permettant de visualiser la feuille de décompte et de la modifier en cas de besoin.

Afin de bénéficier de ce service, les armateurs doivent s'inscrire sur le portail en accédant à l'espace public du portail.

Pour plus d'informations sur les modalités d'inscription et d'utilisation de ce portail, la CNSS a mis à la disposition des armateurs un guide consultable sur son site officiel [www.cnss.ma](http://www.cnss.ma).

